

L'hon. M. CARDIN :

1. Oui.
2. a) W. C. Wells, Wilkie, Sask.
b) \$23,250.
3. Aucun renseignement.
4. Liste des sous-traitants présentée par l'entrepreneur général :

Plomberie, chauffage, toiture, posage de tôles et travaux d'imperméabilisation, S. J. Kirkland, Wilkie (Sask.), \$5,813.00.

Briquetage et maçonnerie, Alec. Hegblom, Saskatoon (Sask.), \$2,891.75.

Travaux d'acier, de fer et de bronze, Manitoba Bridge & Iron Works, Winnipeg, (Man.), \$1,874.00.

Electricité, J. J. Beuhler, Meadow-Lake (Sask.), \$718.67.

Peinture, Riddell & Co., North-Battleford (Sask.), \$628.00.

5. Coût global de l'édifice, y compris l'outillage, \$26,989.45.

ÉDIFICE MILITAIRE DE CALGARY

M. JOHNSTON (Bow-River) :

1. Quel bureau militaire occupe présentement l'étage supérieur de l'édifice Hudson Bay, à Calgary, Alberta?

2. Quel loyer mensuel et (ou) annuel paie-t-on?

3. A-t-on été obligé de remettre cette place à neuf avant d'en prendre possession?

4. Dans le cas de l'affirmative, combien cela a-t-il coûté au Gouvernement?

5. L'air climatisé était-il compris dans ces travaux d'amélioration? Le cas échéant, quel prix a-t-on exigé du Gouvernement?

6. Le Gouvernement sait-il que l'entrepreneur dont il s'est servi aurait en même temps installé l'air climatisé ailleurs dans cet édifice?

7. Combien en a-t-il coûté pour meubler cet endroit?

8. Relativement à l'air climatisé, le Gouvernement a-t-il stipulé une clause de remboursement dans son contrat, advenant le cas où il deviendrait nécessaire de quitter les lieux?

L'hon. M. POWER :

1. L'état-major du centre d'instruction n° 4 du corps d'aviation.

2. \$15,000 par année.

3. Oui.

4. \$50,000—Oui.

5. Non.

6. Non.

7. Les meubles utilisés au bureau précédent de l'état-major, Regina (Saskatchewan), ont été transportés à Calgary en même temps que le centre d'instruction.

8. Non.

HÔPITAL INDIEN COQUALEETZA DE SARDIS (C.-B.)

M. McGREGOR :

1. A-t-on demandé des soumissions pour la fourniture du charbon à l'hôpital indien Coqualeetza, de Sardis, Colombie-Britannique?

[Mme Nielsen.]

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a été invité à soumissionner?

3. Quel était le montant de chaque soumission?

4. A qui a-t-on adjugé la commande?

5. Ce fournisseur était-il un marchand de charbon reconnu?

6. Dans le cas de l'affirmative, quel est le numéro de son permis?

L'hon. M. CRERAR :

1. Oui.

2 et 3. Chilliwack Lumber Yards, Chilliwack (C.-B.), \$8.50 la tonne; H. G. Ford Cartage Co., Chilliwack (C.-B.), \$9.00 la tonne; Goslings Truck Line, Abbotsford (C.-B.), \$8.55 la tonne; T. Mathers, Abbotsford (C.-B.), pas de soumission.

4. Chilliwack Lumber Yards.

5. La compagnie Chilliwack Lumber Yards, que l'on sache, n'a pas de licence l'autorisant à vendre du charbon mais elle nous dit que tout le charbon vendu par elle est livré par une compagnie filiale,—Robertson Brothers Chilliwack Limited,—qui détient des licences du Dominion et de la province. La licence émise par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre porte le n° 2996.

M. McGREGOR :

1. Combien en a-t-il coûté pour établir l'hôpital indien de Sardis, Colombie-Britannique?

2. Quel personnel emploie-t-on actuellement?

3. Quel est le nom du secrétaire ou secrétaire-administrateur?

4. Cette nomination a-t-elle été faite par la Commission du Service civil?

5. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on tenu un concours?

6. Quel est le salaire de ce secrétaire ou secrétaire-administrateur?

L'hon M. CRERAR :

1. Ces travaux de réparation à l'édifice ont coûté.....\$ 69,161.84
L'aménagement et l'outillage

ont coûté..... 54,888.10

\$124,049.94

2. 1 surintendant du service de santé, 1 médecin, 1 matrone, 13 infirmières diplômées, 7 aides d'hôpital, 1 aide principal d'hôpital, 1 mécanicien, 1 commis, grade 3; 1 diététicien, 1 cuisinier, 15 femmes de service.

3. Il n'existe aucune charge de ce genre dans cette maison mais le travail que comporterait une telle charge serait exécuté par le surintendant et le commis.

4. La nomination du surintendant et du commis a été faite par la Commission du service civil.

5. Oui.

6. Le surintendant du service de santé touche les appointements de—\$3,120 plus \$660 d'allocation pour le logement, le combustible et la lumière.

Le commis grade 3 touche—\$1,380.